

Lettre ouverte de la société civile sur le Traité sur la charte de l'énergie

Bruxelles, le 23 septembre 2019

Sujet : Mettre fin à l'adhésion de l'UE et de ses États membres au Traité sur la charte de l'énergie

Messieurs les ministres de l'énergie des Etats-membres de l'UE,

Lors de la prochaine réunion du Conseil de l'énergie de l'UE à Bruxelles, vous serez amené à discuter des moyens d'améliorer les plans nationaux en matière d'énergie et de climat liés à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables, afin de respecter les engagements de l'accord de Paris.

Nous, organisations soussignées, une coalition d'ONG travaillant sur l'environnement, le climat et le commerce, souhaitons attirer votre attention sur une question importante et négligée qui pourrait avoir un impact très négatif sur la capacité de votre pays à respecter ses engagements en matière de lutte contre les dérèglements climatiques. Si nous ne prenons pas les mesures qui s'imposent maintenant, nos chances collectives de respecter l'objectif proposé par la Commission d'une Europe neutre en carbone d'ici 2050 et de contenir le réchauffement mondial en deçà de 1,5°C seront certainement compromises.

Nous faisons référence à l'adhésion de l'UE et de votre pays, à l'exception de l'Italie, au Traité sur la Charte de l'énergie (TCE), qui est juridiquement contraignant. Les dispositions de ce traité, entre autres, protègent les investissements étrangers dans les combustibles fossiles. Ils exposent votre pays à des poursuites judiciaires de la part d'entreprises et/ou d'investisseurs étrangers qui estimeraient que leurs intérêts commerciaux ont été lésés par des politiques telles que celles liées à l'élimination progressive des combustibles fossiles, quand bien même la décision serait conforme aux engagements climatiques internationaux.

L'entreprise suédoise Vattenfall a ainsi utilisé le TCE pour contester le gouvernement allemand en raison de sa décision d'abandon progressif de l'énergie nucléaire (l'entreprise réclame 6,1 milliards d'euros de compensation). Malgré le retrait effectif de l'Italie du TCE en 2016, la société britannique Rockhopper poursuit l'Italie suite à l'interdiction de nouvelles opérations pétrolières et gazières près des côtes du pays¹. Il y a quelques semaines, l'entreprise allemande de combustibles fossiles Uniper a annoncé qu'elle intenterait une action en justice contre les Pays-Bas si le pays poursuivait ses plans d'élimination progressive des centrales au charbon.

Ces différents cas seront tranchés par des arbitres privés, formés en droit de l'investissement mais n'ayant que peu ou pas de connaissances en matière de politique énergétique et climatique. Votre pays est légalement lié par les décisions des arbitres des tribunaux d'arbitrage, qui conduisent généralement à des paiements de millions, parfois de milliards, d'euros. La Cour de justice européenne, par son arrêt Achmea de 2018, a mis en cause la légalité de ces procédures judiciaires parallèles au sein de l'Union européenne. Dans les procédures en cours, la Commission européenne et les États membres ont également fait valoir que les sociétés immatriculées dans l'UE ne devraient pas être en mesure d'utiliser le TCE pour poursuivre les États membres de l'UE. Toutefois, les dispositions du TCE ne prévoient pas de traitement exceptionnel des affaires intracommunautaires et, jusqu'à présent, les arbitres ont fait la sourde oreille à l'égard de ces arguments.

Vous trouverez dans cette [annexe](#) un court document qui explique de façon concise le problème que nous avons identifié. En termes simples, les dispositions du TCE protègent les émissions de carbone en cours et rendent l'Europe dépendante des combustibles fossiles néfastes pour le climat sur le long terme. Les émissions de carbone sont protégées par le TCE pour a minima deux

décennies après leur début et elles représentent le double de ce qui reste du budget carbone de l'UE pour la période 2018-2050. Maintenir la protection des investissements dans ces énergies fossiles via le TCE signifierait garantir et protéger cinq fois le total maximum d'émissions carbone que le budget carbone européen permet de relâcher.

En juillet, le Conseil a donné son feu vert à la proposition de la Commission européenne de négocier la modernisation des normes de protection des investissements contenues dans le TCE. **Le mandat de négociation** fait référence à l'Accord de Paris sur le climat et assure le droit de réglementer, mais il ne comprend aucune obligation explicite visant à éliminer progressivement la protection des investissements dans le secteur des énergies fossiles. De plus, le droit de réglementer ne mettra pas fin aux réclamations devant des tribunaux d'arbitrage ! Le TCE continuera d'augmenter le coût de la réalisation de l'objectif de neutralité carbone en Europe et risque d'arrêter toute possibilité de mener une "transition juste" que les citoyens de l'UE souhaitent pourtant atteindre.

Les parties prenantes du TCE ont convenu, il y a quelques semaines, d'entamer des négociations le 10 décembre prochain pour moderniser le Traité. Nous pensons que ce processus s'étendra sur de nombreuses années avec peu ou pas de résultats, car : a) le TCE compte parmi ses membres un nombre important d'exportateurs de combustibles fossiles ; b) les procédures du TCE nécessitent que les amendements au Traité obtiennent un soutien unanime. Le problème climatique est beaucoup trop urgent pour perdre des années de cette façon.

Nous vous demandons donc de retirer votre pays du TCE. Il s'agit d'un traité obsolète qui risque de saper les mesures climatiques nécessaires. L'Italie a déjà pris cette décision et son retrait a pris effet au 1er janvier 2016.

Le Sommet des Nations Unies sur le climat, qui se tient à New York, examine comment faire face à l'urgence climatique. Quitter le traité sur la Charte de l'énergie est une première étape essentielle pour démontrer que l'UE est un véritable leader dans la lutte contre le changement climatique.

Si vous ou vos conseillers avez des questions à ce sujet, veuillez contacter Paul de Clerck, paul.declerck@foeeurope.org, 0032-494380959.

Veuillez recevoir nos sincères salutations
Jagoda Munic
Directrice des Amis de la Terre Europe

Au nom des organisations suivantes
Aitec
Amis de la Terre (FoE France)
Attac France
Les deux ENDS
CCFD-Terre Solidaire
PDG
ClientEarth
Fondation Nicolas Hulot
Amis de la Terre Suède
Global Aktion
Hiilivapaaa Suomi
Mouvement Ecologique (Amis de la Terre Luxembourg)
PowerShift e.V.
Réseau Foi et Justice Afrique Europe
SOMO
TNI

Réseau TTIP Finlande
Institut Veblen
Za Zemiata (FoE Bulgarie)

- i Poursuivre un pays après son retrait du TCE est possible en raison d'une clause crépusculaire, également connue sous le nom de "clause de caducité", qui permet aux investisseurs étrangers de poursuivre les gouvernements vingt ans après le retrait d'un gouvernement de ce traité.